

**Polaro™ B Fungicide**

Version 1.0

Date de révision 25 March 2021

Cette FDS est conforme aux normes et aux réglementations de la Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

**SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE**

Nom du produit	:	Polaro™ B Fungicide
Nom commercial/Synonyme	:	PENTHIOPYRAD (RS)-N-[2-(1,3-dimethylbutyl)thiophen-3-yl]-1-methyl-3-trifluoromethyl-1H-pyrazole-4-carboxamide
N	:	Fongicide
Utilisation du Produit	:	Belchim Crop Protection Canada Inc.
Fabricant	:	104 Cooper Dr., Unit 3 Guelph, ON, Canada N1C 0A4
		1-866-613-3336 1-866-336-2983
Informations sur le produit	:	
Urgence Médicale	:	

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

## Aperçu des urgences

## Attention

Provoque une forte irritation des yeux, qui sera temporaire. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux ni entrer en contact avec les vêtements. Porter des lunettes avec protections latérales, un écran facial ou des lunettes de sécurité. Un contact prolongé ou fréquemment répété avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez certains individus. Peut être nocif par ingestion. Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après manipulation et avant de manger, boire, mâcher du "chewing gum" ou d'utiliser du tabac. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Ce produit est toxique pour les poissons.

## Effets potentiels sur la santé

**Polaro™ B Fungicide**

Version 1.0

Date de révision 25 March 2021

Cette section comprend les effets adverses possibles qui peuvent se produire si ce produit n'est pas utilisé conformément à l'étiquette.

Yeux : Peut provoquer: Irritation avec sensation de gêne, douleur, rougeur, ou troubles de la vue.

**Cancérogénicité**

Aucun des composants de ce produit, présents à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %, n'est répertorié comme un agent carcinogène par le CIRC, le NTP, ou l'OSHA.

**SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Composant	No.-CAS	Concentration
Penthiopyrad	183675-82-3	20.6 %
Other Ingredients		79.4 %

**SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

- Contact avec la peau : Le composé ne devrait pas être dangereux par contact avec la peau, mais le nettoyage de la peau après utilisation est conseillé.
- Contact avec les yeux : Maintenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. Enlever les lentilles de contact, les cas échéant, après 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.
- Inhalation : Aucune intervention spécifique n'est indiquée car il y a peu de chances que le composé soit dangereux. Consulter un médecin si nécessaire.

**Polaro™ B Fungicide**

Version 1.0

25 March 2021

- Ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement. Faire boire un verre d'eau, à petites gorgées, à la personne si elle peut avaler. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.
- Conseils généraux : Avoir sous la main le contenant ou l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre antipoison ou à un médecin ou lors du transport en vue d'obtenir des soins.  
En cas d'urgences médicales relativement à ce produit, appeler sans frais au 1-800-441-3637. Consulter l'étiquette pour connaître d'autres précautions et le mode d'emploi.

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

## Propriétés Inflammables

Point d'éclair : 88 °C (190 °F)  
Méthode : Pensky-Martens closed cup - PMCC

Température d'inflammation : 250 °C (482 °F)

Risque d'Incendie et d'Explosion : Produits de combustion dangereux: Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx) oxydes de soufre Composés fluorés.

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Poudre chimique sèche, Dioxyde de carbone (CO2), Mousse

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit, (risque de contamination)

## Polaro™ B Fungicide

Version 1.0

Date de révision 25 March 2021

Techniques spéciales en cas d'incendie : Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.  
Porter un équipement complet de protection.  
Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
(pour les petits feux) Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement. Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

NOTE: Relire les sections MESURES DE LUTTE CONTRE LE FEU et MANIPULATION (PERSONNEL) appropriée avant d'entreprendre le nettoyage. Utiliser UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNEL approprié pour le nettoyage.

Précautions individuelles : Contrôler l'accès à la zone. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Ventiler la zone du déversement. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Nettoyage du Déversement : Méthodes de nettoyage - déversement mineur Enlever avec un absorbant inerte. Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.  
Méthodes de nettoyage - déversement important Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13). Les déversements importants devraient être récupérés mécaniquement (par pompage) pour être éliminés. Récupérer les fuites de liquide dans des conteneurs scellables (métal/plastique). Collecter et contenir l'absorbant contaminé et endiguer la matière pour élimination.

Mesures en cas de Déversement Accidentel : Empêcher la matière de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou les zones en contrebas.  
Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

**Polaro™ B Fungicide**

Version 1.0

Date de révision 25 March 2021

**SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

Manipulation (Personnel) : Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après manipulation et avant de manger, boire, mâcher du "chewing gum" ou d'utiliser du tabac. Enlever immédiatement les vêtements/EPI si de la matière pénètre à l'intérieur. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Retirer l'équipement de protection personnelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de la enlever. Se laver à fond dès que possible et enfiler des vêtements propres.

Manipulation (Aspects Physiques) : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Stockage : Ne pas contaminer l'eau, les autres pesticides, les fertilisants, la nourriture et l'alimentation pour le bétail en stocks. Stocker le produit uniquement dans le conteneur d'origine et à un endroit inaccessible aux enfants et aux animaux de compagnie. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Éviter les conditions extrêmes de chaleur ou de froid. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées. Conserver hors de la portée des enfants. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

**SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**

Mesures d'ordre technique : Lorsque les personnes qui manipulent ce produit utilisent des systèmes fermés, des cabines fermées ou des aéroplanes d'une façon satisfaisant aux exigences de la Worker Protection Standard (WPS) visant les pesticides agricoles [40 CFR, partie 170, section 170.240 (d) (4-6)], les exigences de l'équipement de protection individuelle peuvent être réduites ou modifiées, tel qu'il est décrit dans les normes WPS.

**Équipement de protection individuelle**

Protection de la peau et du corps : Les personnes qui mélangent, chargent, appliquent ou manipulent la matière doivent porter:  
Chemise à longues manches et pantalons longs.  
Chaussures et chaussettes  
Lunettes de sécurité  
Lunettes à protections latérales, écran facial, ou lunettes de sécurité.  
Équipement de protection individuel requis pour une entrée anticipée:

**Polaro™ B Fungicide**

Version 1.0

Date de révision 25 March 2021

Combinaison  
Chaussures et chaussettes  
Gants résistants aux produits chimiques faits de n'importe quelle matière imperméable  
Lunettes de sécurité  
Lunettes à protections latérales, écran facial, ou lunettes de sécurité.

Mesures de protection : Suivre le mode d'emploi du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPP. S'il n'existe aucune directive pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPP séparément de toute autre lessive. Ne pas appliquer ce produit de manière à ce qu'il puisse entrer en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement soit par déviation. Seuls les travailleurs protégés peuvent se trouver dans la zone pendant l'application. Utiliser ce produit conformément à son étiquette.

Directives au sujet de l'exposition  
Valeurs limites d'exposition

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Non établi.

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Forme : liquide  
Couleur : jaune clair  
Odeur : fruité  
pH : 5.8 à 10 g/l  
Substance oxydante : Le produit n'est pas oxydant.  
Densité spécifique : 0.9681  
Hydrosolubilité : émulsionnable

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Stabilité : Stable à températures et conditions de stockage normales.  
Conditions à éviter : Protéger du gel. Chaleur. Lumière du soleil directe.

**Polaro™ B Fungicide**

Version 1.0

Date de révision 25 March 2021



Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx), oxydes de soufre, Composés fluorés.

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Polaro™ B Fungicide		
Inhalation 4 h CL50	:	> 4.89 mg/l , Rat
Dermale DL50	:	> 5,000 mg/kg , Rat
Oral(e) DL50	:	> 5,000 mg/kg , Rat
Irritation de la peau	:	Pas d'irritation de la peau, Lapin
Irritation des yeux	:	Irritant pour les yeux., Lapin
Sensibilisation	:	A un effet sensibilisant., Souris
Penthiopyrad		
Toxicité à dose répétée	:	Les effets suivants apparaissent pour des niveaux d'exposition qui dépassent significativement ceux auxquels on peut s'attendre lorsque les conditions d'utilisation sont conformes à l'étiquetage.
		Oral(e) espèces multiples
		Gain de poids du corps réduit, Effets sur le foie, effets sur la thyroïde, Effets sur la rate, Effets sur la vésicule biliaire, Grossissement du foie, Effets sur le système immunitaire, la chimie du sang est altérée, modifications hématologiques, Modifications du poids des organes, diminution de poids de la rate, augmentation du poids du foie
Cancérogénicité	:	N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme. Les effets suivants apparaissent pour des niveaux d'exposition qui dépassent significativement ceux auxquels on peut s'attendre lorsque les conditions d'utilisation sont conformes à l'étiquetage. Un léger accroissement dans l'incidence de tumeurs a été observé dans des études avec des animaux
Mutagénicité	:	Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène. N'a pas provoqué de dommages génétiques dans les cultures de cellules de bactéries. Des dommages génétiques dans les cultures de cellules de

## Polaro™ B Fungicide

Version 1.0

Date de révision 25 March 2021

mammifères ont été observés dans certains tests de laboratoire mais pas dans d'autres.

Toxicité pour la reproduction	:	Pas toxique pour la reproduction Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.
Tératogénicité	:	Pas toxique pour la reproduction Les effets suivants apparaissent pour des niveaux d'exposition qui dépassent significativement ceux auxquels on peut s'attendre lorsque les conditions d'utilisation sont conformes à l'étiquetage. Les tests sur les animaux ont montré des effets sur le développement embryon-foetus à des niveaux égaux ou supérieurs à ceux provoquant une toxicité maternelle.

### SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité aquatique  
Polaro™ B Fungicide

96 h CL50 : Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) 0.32 mg/l

48 h CE50 : Daphnia magna (Grande daphnie ) 1.2 mg/l

Penthiopyrad

72 h CE50b : Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) > 1.5 mg/l

Information écologique  
supplémentaire

: Risques pour l'environnement : Ce produit est toxique pour les poissons. Pour utilisations terrestres: Ne pas appliquer directement dans l'eau, ni dans des zones où se trouvent des eaux de surfaces, ni dans des zones à niveau d'eau variable au-dessous de la valeur moyenne des marques correspondant aux niveaux supérieurs. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des eaux de lavage ou de rinçage. Les eaux de ruissellement et de dérive peuvent être dangereuses pour les organismes aquatiques dans les plans d'eau adjacents aux zones traitées. Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précaution pour l'environnement lors de l'application.

### SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION



**Polaro™ B Fungicide**

Version 1.0

Date de révision 25 March 2021

Élimination des Déchets : Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux lors de l'élimination. Les déchets provenant de l'utilisation de ce produit doivent être éliminés sur le site ou dans une installation d'élimination des déchets autorisée.

Élimination du conteneur: : Se référer aux instructions données par l'étiquette du produit.  
Ne pas transporter si ce conteneur est endommagé ou qu'il fuit.

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

IATA_C	Numéro ONU	: 3082
	Nom d'expédition des Nations unies	: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Penthiopyrad)
	Classe	: 9
	Groupe d'emballage	: III
IMDG	No. Etiquetage	: 9MI
	Numéro ONU	: 3082
	Nom d'expédition des Nations unies	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Penthiopyrad)
	Classe	: 9
	Groupe d'emballage	: III
	No. Etiquetage	: 9
	Polluant marin	: oui (Penthiopyrad)

Non réglementé par le DOT/49CFR sauf si expédié en vrac ou par voie d'eau .

Produit non réglementé en vertu du TDM lorsqu'il est transporté uniquement par voie terrestre, dans un véhicule routier ou ferroviai

**SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

No. Homologation PCP : 34047

**Polaro™ B Fungicide**

Version 1.0

Date de révision 25 March 2021

Remarques : Ce produit est régi par la Loi sur les produits antiparasitaires; il n'est pas réglementé selon le SIMDUT.

Ce produit a été classifié conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et cette FDS contient tous les renseignements exigés par ce règlement.

Lire l'étiquette autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires avant d'utiliser ou de manipuler ce produit antiparasitaire.

Cette substance chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujettie à certaines exigences en matière d'étiquetage de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA). Ces exigences diffèrent des critères de classification et des données sur les dangers requises pour les fiches signalétiques compatibles avec le SGH. L'information suivante sur les dangers doit figurer sur l'étiquette des produits antiparasitaires.

DANGER – IRRITE LES YEUX

IRRITE LA PEAU

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIE

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

Date de préparation de MSDS : 125 March 2021

Personne de contact : Belchim Crop Protection Canada Inc., 104 Cooper Dr., Unit 3 Guelph, ON, Canada N1C 0A4

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Les changements significatifs par rapport à la version précédente sont signalés avec une double barre.